

Mezouar revient sur la loi de finances

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-11-2007 21:05:31

Le projet de loi de finances 2008, qui table sur un taux de croissance de 6,8 pc, vise la mise en place des conditions d'une intégration réussie de l'économie nationale dans son environnement pour transformer le Maroc en une plate-forme d'investissement et d'exportation, a indiqué le ministre de l'Economie et des Finances M. Salaheddine Mezouar.

Le gouvernement compte oeuvrer, pour réaliser cet objectif, à faciliter l'adaptation des structures de l'économie aux impératifs de la productivité et de la compétitivité imposés par la mondialisation, à travers notamment le relèvement du niveau des investissements publics et privés, la promotion du développement régional et la stabilisation du cadre macroéconomique, a précisé M. Mezouar, qui présentait, vendredi devant la presse, les grandes lignes du projet de loi de finances.

Après avoir rappelé que ce projet de loi a été élaboré dans un contexte marqué par la poursuite de la croissance, en dépit de la sécheresse et d'un environnement international moins porteur (le PIB devrait croître de 2,5 pc en 2007), M. Mezouar a indiqué que le gouvernement accordera plus d'intérêt aux secteurs productifs non-agricoles, afin de rendre l'économie nationale davantage moins dépendante des aléas climatiques, citant notamment, dans ce cadre, les secteurs d'exportation, l'offshoring, l'habitat et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Ce texte prévoit l'intensification des investissements publics, qui atteindront 106 milliards de dirhams (MMDH) durant l'année prochaine, dont 36,07 MMDH au titre du budget général de l'Etat, a précisé M. Mezouar ajoutant que l'effort d'investissement de l'Etat, nécessaire pour accompagner l'activité économique, sera marqué en 2008 par la poursuite des chantiers d'envergure initiés dans les domaines des ports, des aéroports, des réseaux de transports terrestres et ferroviaires et des structures d'accueil pour les investissements industriels et touristiques.

Concernant la dynamisation des investissements privés, le ministre a mis l'accent sur l'institutionnalisation de la contractualisation des relations entre l'Etat et le secteur privé, le renforcement des structures d'accueil des investissements, la libéralisation et la démonopolisation de certains secteurs publics, la mise en place d'un régime douanier et fiscal approprié et la promotion de la PME.

Le projet de loi de finances pour l'année prochaine vise également le renforcement de la cohésion de la société marocaine et l'amélioration des conditions de vie des populations. Il accorde dans ce cadre un intérêt particulier aux secteurs sociaux, selon une nouvelle vision qui place le développement humain, la lutte contre la pauvreté et la préservation du pouvoir d'achat au cœur des préoccupations.

Le ministre a indiqué dans ce cadre que près de la moitié du budget 2008 est affecté aux départements à vocation sociale afin d'assurer la promotion des ressources humaines, par un engagement renforcé du processus de lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, la promotion de l'emploi, et l'amélioration et la préservation du niveau de vie des populations, à travers

la maîtrise de l'inflation à 2 pc et la poursuite du soutien des prix des denrées de base et des produits pétroliers.

Les charges de compensation pour l'année prochaine sont arrêtées à 20 MMDH, a précisé M. Mezouar.

Le projet de loi de finances comprend plusieurs mesures visant la réforme du système fiscal et douanier, a-t-il précisé citant notamment dans ce cadre la baisse des droits de douanes sur les produits industriels (de 45 pc à 40 pc) et de l'impôt sur les sociétés (IS), qui diminuera de 35 pc à 30 pc. Le même impôt passera, dans le secteur financier, de 39,6 pc à 37 pc en 2008 avant d'atteindre 35 pc en 2009.

M. Mezouar avait présenté, mercredi dernier devant la Chambre des représentants, les orientations et les grandes lignes du projet de loi de finances 2008, qui a été élaboré sur la base de trois axes complémentaires: la création des conditions d'une croissance économique forte et durable, la poursuite des réformes structurelles et sectorielles, qui visent à donner à l'économie nationale la force et la souplesse nécessaires pour renforcer sa capacité à faire face aux chocs internes et externes et le développement des secteurs sociaux pour garantir la prospérité des différentes catégories sociales.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2008

Le projet de loi de finances pour l'année 2008, présenté mercredi par le ministre de l'Economie et des Finances, M. Salaheddine Mezouar, devant la Chambre des représentants, prévoit des ressources estimées à 195,68 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 9,27 pc par rapport aux prévisions 2007, et des charges de l'ordre de 208,29 milliards (+ 7,05 pc), y compris la charge de la dette.

La hausse des ressources du budget général de l'Etat résulte essentiellement de l'augmentation des recettes fiscales de 17,55 pc pour atteindre 132,81 MMDH, relève-t-on dans un document distribué lors de la conférence de presse, tenue vendredi à Rabat, par M. Mezouar, pour présenter les grandes lignes de ce projet.

Ces recettes sont réparties entre les impôts directs et taxes assimilées (57,78 MMDH, +19,95 pc), les impôts indirects (52,09 MMDH, +17,87 pc), les droits de douane (12,79 MMDH, + 1 pc) et les droits d'enregistrement et de timbre (10,15 MMDH, +28,07 pc).

Le projet de loi de finances pour l'année prochaine prévoit cependant une baisse de 4,9 pc des recettes non fiscales à 62,85 MMDH, sous l'effet de la diminution des produits des monopoles et exploitations et des participations de l'Etat, qui passeraient de 7,9 MMDH en 2007 à 6,9 MMDH en 2008 (-13,65 pc) et du recul des recettes de privatisation à 3 MMDH.

Les recettes de privatisation ne représenteraient en 2008 que 2 pc des prévisions de ressources (hors emprunts) contre 13 pc en 2001, ce qui confirme le renforcement de l'autonomisation du budget général par rapport aux recettes de privatisation.

Pour leur part, les charges du budget général de l'Etat se répartissent entre les crédits ouverts au

titre du budget de fonctionnement (124,29 MMDH, +13,45 pc), les crédits de paiement prévus au titre des dépenses d'investissement (36,07 MMDH, +39 pc) et des crédits inscrits au titre du service de la dette publique (47,92 MMDH, -26,81 pc).

Elaboré sur la base d'un cours du baril de pétrole à 75 dollars et d'une parité euro/dollar de 1,4, le projet de loi de finances 2008 prévoit un taux de croissance du PIB de 6,8 pc, un taux d'inflation contenu à 2 pc et un déficit budgétaire maîtrisé à 3 pc.

Il prévoit également plusieurs nouvelles mesures fiscales et douanières. Il s'agit essentiellement de la baisse des droits de douanes sur les produits industriels (de 45 pc à 40 pc) et de l'impôt sur les sociétés (IS), qui diminuera de 35 pc à 30 pc. Le même impôt passera, dans le secteur financier, de 39,6 pc à 37 pc en 2008 avant d'atteindre 35 pc en 2009.

Le projet de loi de finances 2008 a été élaboré dans un contexte économique et financier international caractérisé par des perspectives de croissance de 2,1 pc au niveau de la zone euro et 1,9 pc aux Etats-Unis, des échanges commerciaux internationaux, qui devraient croître de 7,4 pc et une augmentation soutenue des prix du pétrole et de certaines denrées alimentaires.

Au niveau national, le projet de loi est établi dans un contexte économique et financier marqué par la poursuite de la croissance, en dépit de la sécheresse et d'un environnement international moins porteur (le PIB devrait croître de 2,5 pc en 2007), une aggravation du déficit commercial de 26,6 pc, une baisse du déficit budgétaire, hors privatisation, estimé à 2,4 pc du PIB, contre une prévision pour 2007 de 3,4 pc.

MAP